

► 02 DÉCEMBRE 2024

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

DYNAMIQUE

33

structures du réemploi lauréates
de l'AMI textiles 2024 d'ESS France

Fonds Réemploi textiles : 33 structures de l'ESS spécialistes du réemploi sont lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt textiles d'ESS France en 2024.

Créés par la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, 2020) les Fonds Réemploi ont pour but de soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire spécialistes du réemploi afin de pérenniser et de développer leurs activités. Ils sont gérés par les éco-organismes qui doivent leur dédier au moins 5% des éco-contributions annuelles versées par les metteurs en marché des filières concernées.

Dans le cadre de la filière textile, l'allocation du fonds réemploi se fait par deux moyens :

- Un soutien à la traçabilité, versé directement aux structures de l'ESS exerçant une activité de réemploi conventionnées avec Refashion ;
- Des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pilotés par 6 réseaux nationaux : Emmaüs France, le Réseau national des Ressourceries et recycleries, Croix Rouge française, Tissons la Solidarité, Secours Catholique et ESS France, pour financer le fonctionnement ou le développement de projets de réemploi des textiles, linges de maison et chaussures d'origine ménagère.

L'AMI textiles d'ESS France s'adresse à toutes les structures de l'ESS indépendantes des 5 autres réseaux nationaux participant au dispositif, et ce pour garantir l'accès à ce fonds à toute structure de l'ESS exerçant une activité de réemploi sur les textiles, même lorsqu'elle n'appartient pas à l'un des 5 réseaux précités. 33 structures de l'ESS sont lauréates de l'AMI 2024 d'ESS France pour déployer des projets se tenant entre le 1er juin 2024 et le 30 juin 2025.

Comme tous les ans, le dispositif d'AMI sera reconduit en 2025. Les dates et conditions d'éligibilités sont en cours de définition, et nous communiquerons à ce sujet prochainement.



Pour aller plus loin :

- **ESS France - La carte des lauréats 2024**
- **ESS France - La carte des lauréats 2023**
- **ESS France - Le fonds réemploi de la filière textile**
- **Refashion - A propos de Refashion**
- **Refashion - Tout savoir sur la loi AGECE**